



**Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement
de la Région PLAISIR / LES CLAYES-SOUS-BOIS**

**Procès – Verbal
du Comité Syndical
du 05 décembre 2011**



La Maison de l'Eau - Station du Val des Eglantiers
ZA du Pont Cailloux
Route des Nourrices
78850 THIVERVAL GRIGNON

☎ 01 30 81 91 49 - ☎ 01 30 81 71 46 - ✉ siearpc@siearpc.fr

**Procès-verbal du Comité Syndical du SIEARPC
en date du 05 décembre 2011**

Liste de présence :

Communes adhérentes au SIEARPC	Président	Vice-Président	Membres	Présents	Absents	Absents excusés	Observations
PLAISIR	FILLIOUD Séverinne			X			
PLAISIR			LERSTEAU Henri-Pierre			X	Pouvoir à Mme Séverinne FILLIOUD
PLAISIR			REGNAULT Joël		X		
LES CLAYES SOUS BOIS		COTE-MILLARD Véronique		X			
LES CLAYES SOUS BOIS			BEAULIEU Françoise	X			
LES CLAYES SOUS BOIS			KLEIN Hubert	X			

Madame Véronique COTE-MILLARD est nommée Secrétaire de Séance

Assistait à la réunion :

Monsieur CHOUZENOUX, Directeur

PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU COMITE SYNDICAL

La formule de Procès-verbal avec relation in extenso des débats n'est pas exigée par la loi.

On peut donc admettre que chaque séance du Comité fasse l'objet d'un compte rendu - ou Procès-verbal - ne mentionnant que les rapports ou exposés des motifs, une analyse succincte des interventions ayant précédé le vote et le texte de la délibération votée.

Des membres peuvent demander que leurs déclarations y soient reproduites mais, dans ce cas, les intéressés doivent remettre au secrétaire de séance, en fin de réunion, la version écrite de leurs propos.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Madame la Présidente du SIEARPC, souhaite la bienvenue aux membres du Comité syndical. Elle déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour qui a été adressé le 23 novembre 2011 à tous les membres du Comité syndical du SIEARPC, à savoir:

1. Décision Modificative n°1
2. Adhésion au CIG de la Caisse des Ecoles de Corbeil-Essonnes
3. Modification du régime indemnitaire de la filière technique
4. Sujet supplémentaire à la demande de Monsieur KLEIN : les effluents de Rentokil Initial (dit BTB)

1. Décision Modificative n°1

Suite à l'augmentation des tarifs de certains contrats, il est nécessaire d'effectuer un ajustement des crédits votés au budget primitif de l'année.

Les membres du Comité syndical ont approuvé la proposition de Madame la Présidente, à savoir :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Nature	Objet	Montant
011	6063	Fourniture petit équipement	200
	6066	Carburants	50
	6156	Maintenance	20 200.00
	6161	Assurances	500
	618	Divers	20 000.00
022	22	Dépenses imprévues	-18 850.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			22 100.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Nature	Objet	Montant
76	764	Revenus des valeurs mobili	8 290.00
77	778	Autres produits exceptionne	13 810.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			22 100.00

2. Adhésion au CIG de la Caisse des Ecoles de Corbeil-Essonnes

La Caisse des Ecoles de Corbeil-Essonnes souhaite adhérer au Centre de Gestion de la Grande Couronne. Cette nouvelle adhésion élargit et renforce l'assise de l'action du centre de Gestion pour l'ensemble des collectivités et établissements affiliés, et plus généralement pour la fonction publique territoriale. Cette demande d'adhésion doit préalablement être soumise à l'ensemble des collectivités affiliées.

A l'unanimité, le Comité syndical émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la Caisse des Ecoles de Corbeil-Essonnes.

3. Modification du régime indemnitaire de la filière technique

Depuis décembre 2009, la prime de service et de rendement, appliquée à la filière technique, a un nouveau fondement. C'est pourquoi, il convient de délibérer afin de fixer le régime indemnitaire pour le personnel du SIEARPC relevant de la filière technique, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires.

Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, le nouveau mode de calcul de la prime de service et de rendement.

4. Questions diverses

Mme COTE MILLARD évoque le problème de la Sté BTB, des Clayes sous Bois. Elle fait part de ses craintes de voir l'entreprise se délocaliser si le SIEARPC limite ses rejets au niveau actuel qui correspond à un niveau d'activité faible au regard de ce qu'il était auparavant. Elle souhaite que le SIEARPC s'engage sur le volume de rejets de pleine activité de l'entreprise et autorisé par l'arrêté préfectoral.

Mme COTE MILLARD considère que l'actuel projet d'article 10 de la convention de rejet n'est pas tolérable en ce qu'il serait une véritable épée de Damoclès. En effet, il prévoit que tous les 3 ans, les volumes de rejet seront analysés de façon à vérifier si le niveau d'activité de l'entreprise sera ou non compatible avec la capacité de la STEP. En cas de regain d'activité, l'entreprise risque donc de se trouver en difficulté sans avoir le temps de se retourner. Elle rappelle que l'entreprise a déjà fait beaucoup d'efforts en ce qui concerne, notamment, les dosages de lessive. Elle craint par ailleurs que l'activité de la Sté BTB soit une variable d'ajustement au regard de l'évolution de la population plaisiroise. A cet égard, elle rappelle que Mme la Présidente a déclaré préférer la population aux industries. En conséquence, elle souhaite que la périodicité soit annuelle.

Mme BEAULIEU souhaite également que l'on se tienne à l'antériorité de l'activité de l'entreprise, tel qu'évoqué par Mme COTE MILLARD.

Mme la Présidente précise que la STEP, mal dimensionnée dès sa conception est une station à vocation domestique et indique que le coût d'une extension est de l'ordre de 5 M€. Elle ne s'oppose pas à une périodicité annuelle, permettant à la Sté BTB d'avoir une meilleure visibilité

Sur proposition du directeur, une étude va être réalisée au regard des évolutions prévisibles de population.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 15.

La Présidente :

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: "Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Région Parisienne - Les Clayes sous Bois" around the perimeter and "Présidente" in the center.

La Vice Présidente :

Les membres :